



# PLAN DE PROTECTION-COVID-19

## Appartement protégés - Croix-Blanche 35

### Commune d'Epalinges

Version 05.11.2020

#### Lieu et cadre d'application

Le Centre d'animation socioculturel Palinzard - CAP propose des activités aux logements protégés de la Croix-Blanche 35. Les 19 locataires peuvent y participer et le tout est encadré par l'équipe du CAP. Ces moments visent à offrir des activités en libre adhésion dans un espace qui favorise la rencontre, l'échange et le vivre ensemble.

Ces activités sont aujourd'hui fortement chamboulées par les mesures liées à la crise sanitaire. Toutefois et malgré certaines mesures exceptionnelles temporaires, il nous paraît important que le CAP puisse maintenir une offre qui lui permette de rester en lien avec locataires et ainsi leur permettre de maintenir le lien entre eux.

#### 1. Capacité

Lors des activités dans les salles Billy et Mellby, le nombre maximum de participant.e.s est fixé à 30.

Toutefois, le nombre maximum de participant.e.s est systématiquement fixé à 5 personnes lors des activités suivantes :

- Café
- Repas (5 personnes à Billy et 5 personnes à Ekby)
- Informatique

Dans la salle Ekby, le nombre maximum de personnes est strictement fixé à 5 quelle que soit l'activité.

Le nombre maximum de participant.e.s s'entend hors présence des animateurs et animatrices.

#### 2. Traçabilité

La traçabilité est garantie : l'équipe d'animation tient à jour une liste de présence, gardée 14 jours puis détruite. La liste est transmise aux autorités cantonales si besoin. Elle n'est utilisée à aucun autre dessein. Les locataires sont informé.e.s de cette démarche.

#### 3. Distanciation physique et port du masque

- Une distance de 1,5 mètre doit être maintenue entre les personnes présentes
- Le port du masque est obligatoire en tout temps pour participer aux activités. Cette règle s'applique autant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

#### 4. Mesures d'hygiène

- Les locataires se lavent ou désinfectent les mains en arrivant aux activités et en repartant
- Les animateurs présent-e-s se désinfectent et se lavent régulièrement les mains
- Le matériel et les salles utilisée sont désinfectés à chaque début et fin d'activité
- Les locaux sont aérés régulièrement
- Les affiches à propos des règles d'hygiène et de conduite de l'OFSP sont imprimées et affichées de façon à être bien visibles.
- Le matériel sanitaire et correspondant nécessaire (désinfectant, essuie-mains jetables/mouchoirs en papier, distributeur de savon, poubelles fermées) est mis à disposition.

#### 5. Symptômes

Les participant.e.s présentant des symptômes de Covid-19 (toux sèche, fièvre, difficultés respiratoires) ne sont pas autorisées à participer aux activités. Ils et elles doivent rester à la maison, voire être isolé.e.s selon les prescriptions éventuelles du médecin cantonal.

Si un participant se sent fébrile ou présente des symptômes de Covid-19 pendant l'activité, il quitte immédiatement les lieux, rentre chez lui et s'isole. Il appelle la hotline 0800 316 800 ou se soumet à un « Coronacheck » sur le site internet de l'OFSP. Il suit les instructions qui lui sont ordonnées. En cas de test positif, il informe les autorités cantonales de sa participation à nos activités.

*Pour tout ce qui n'est pas précisé dans ce document, le CAP suit le concept émis par la commune d'Epalinges.*